

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1^{ER} MAI 2017
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1^{er} mai 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Lyne Beaulieu

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*
Madame Denise Beauchemin, *trésorière*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

36. Mesure disciplinaire

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2017-187 Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice 2016 et du rapport du vérificateur

CONSIDÉRANT que la trésorière, Madame Denise Beauchemin, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2016 et du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 préparé par la directrice des finances et trésorière du Conseil et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Mise à jour de l'inventaire des boisés d'intérêt métropolitain
- Localisation des haltes repos sur la piste Oka-Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la ville de Varennes
- Localisation du massif d'Hydro-Québec déplacé
- Objectif du règlement 854

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2017-188 Approbation procès-verbal Séance générale 3 avril 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 avril 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2017-189 Approbation procès-verbal Séance spéciale 24 avril 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 avril 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2017-190 Procès-verbal de correction – Séance générale du 3 avril 2017

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2017-136 et de l'avis de motion A-2017-14.

ADOPTÉE.

2017-191 Approbation des comptes – avril 2017

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril 2017 :

Fonds d'administration : 2 667 621.09 \$
(Chèques numéros 25098 à 25324, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 132 047.10 \$
(Chèques numéros 2560 à 2566 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2954

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2017-21 Règlement numéro 854 sur la protection des sources de prélèvement d'eau potable

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 854 sur la protection des sources de prélèvement d'eau potable.

A-2017-22 Règlement 853 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans le commerce de détail

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 853 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans le commerce de détail.

A-2017-23 Règlement 464-6 modifiant le règlement 464 relatif à la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 464-6 modifiant le règlement 464 relatif à la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux.

2017-192 Adoption – Règlement 707-99 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même les zones H-576 et H-577

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-99 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même les zones H-576 et H-577.

ADOPTÉE.

2017-193 Adoption - Règlement 707-100 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de mettre à jour l'inventaire des boisés, bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville adopte le règlement 707-100 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de mettre à jour l'inventaire des boisés, bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain.

ADOPTÉE.

2017-194 Adoption – Règlement 836-1 modifiant le règlement 836 établissant le programme « Rénovations éco-énergétiques – FIME » financement innovateur pour des municipalités efficaces afin d'ajuster le montant prévu à l'article 2

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 836-1 modifiant le règlement 836 établissant le programme « Rénovations éco-énergétiques – FIME » financement innovateur pour des municipalités efficaces afin d'ajuster le montant prévu à l'article 2.

ADOPTÉE.

**2017-195 Adoption premier projet - PPCMOI 2017-022
Projet particulier de construction
Nouveaux bâtiments principaux
3200, chemin de la Baronnie**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction des nouveaux bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-04-17 du 5 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-022 afin de permettre la construction de deux (2) bâtiments principaux sur le terrain du 3200, chemin de la Baronnie, le tout, tel que présenté aux plans de la compagnie Campanella et associés, dossier n°15-5151-01 en date du 20 mars 2017, conditionnellement au respect des dispositions du règlement de zonage concernant le pourcentage de matériaux de classe 1 pour la façade principale du bâtiment d'accueil.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Le revêtement extérieur des bâtiments principaux sera composé de béton coulé alors que le règlement de zonage prohibe ce type de revêtement;
- Le mur composant la façade principale des bâtiments principaux ne sera pas recouvert de matériaux de classe 1 (maçonnerie) alors que le règlement de zonage prévoit un pourcentage minimal de 50 % d'utilisation de matériaux de classe 1 sur la façade principale.

ADOPTÉE.

**2017-196 Adoption finale – PPCMOI 2017-008
Projet particulier de construction
Installation d'une nouvelle enseigne détachée
1623, route 132**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour l'installation d'une nouvelle enseigne détachée;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée serait non conforme aux dispositions du règlement de zonage # 707 suivantes :

- l'enseigne détachée affiche des commerces qui ne sont pas situés sur le même terrain que l'enseigne;
- la hauteur de l'enseigne est de 10.6 mètres alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 6 mètres;
- la superficie de l'enseigne est de 85 mètres carrés alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 12 mètres carrés.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-02-05 du 8 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-008 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne détachée sur le terrain du 1623, route 132, le tout, tel qu'illustré sur les plans de la compagnie Médiagraphe, dossier « Place Lionel-Boulet » en date du 2 février 2017, conditionnellement aux éléments suivants :

- les aménagements paysagers à la base de l'enseigne devront être bonifiés de sorte qu'ils soient présents à l'avant et à l'arrière de l'enseigne;
- la bande rouge verticale entre les deux panneaux ne doit pas être illuminée;
- une seule enseigne détachée serait autorisée pour l'ensemble du projet de développement commercial du site situé au 1623-1629, route 132.

ADOPTÉE.

2017-197 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-023
Agrandissement du bâtiment principal
50, rue de la Gabelle

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-04-18 du 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-023 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 50, rue de la Gabelle, le tout, tel que présenté aux plans d'Anick St-Laurent, architecte, dossier « Agrandissement d'un bâtiment commercial à usage mixte 50, rue de la Gabelle à Varennes » en date du 3 février 2017.

La présente recommandation est conditionnelle à la bonification des aménagements paysagers afin que ceux-ci respectent les dispositions actuelles prévues au règlement de zonage.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur les lots 842, 841, 840-3, 840-2, 840-1 et 839 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE.

2017-198 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-027
Transformation d'enseigne
2069, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-04-19 du 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-027 afin de permettre le remplacement des enseignes murale et détachée du local commercial sis au 2069, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans de Solumedia, dossier « Palais Thaï » en date du 29 mars 2017.

Le bâtiment est sis au 2069, route Marie-Victorin sur les lots 78-5 et P-78-6 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE.

**2017-199 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-024
Modification d'un espace de stationnement
274-276, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-04-20 du 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-027 afin de permettre l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées au 274-276, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans déposés par le requérant en date du 27 mars 2017.

Le bâtiment est sis au 274-276, rue Sainte-Anne sur le lot 10-2 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2017-200 Acquisition, installation et configuration – Portail InMedia

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition, l'installation et la configuration de la dernière version (numéro 6) du logiciel Portail InMedia de biblio Mondo pour un montant de 12 350 \$ plus taxes.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2949

ADOPTÉE.

2017-201 Réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin et réparations de pavage sur le territoire de la Ville

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin et réparations de pavage sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, 175784 Canada inc. (Bricon) pour la réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin et réparations de pavage sur le territoire de la Ville, selon sa soumission du 25 avril 2017, pour un montant total de 3 949 875.27 \$ taxes et imprévus inclus.

Une portion de cette dépense est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 849 (3 108 165.55 \$ taxes incluses). Une autre portion de cette dépense est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 834 (290 743.03 \$ taxes incluses) et la dernière portion est imputable au fonds d'infrastructure et au règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2961

ADOPTÉE.

2017-202 Travaux de resurfaçage d'un tronçon de la route Marie-Victorin et de pavage d'un tronçon de la piste cyclable du boulevard de la Marine

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage d'un tronçon de la route Marie-Victorin et de pavage d'un tronçon de la piste cyclable du boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Construction DJL inc. pour les travaux de resurfaçage d'un tronçon de la route Marie-Victorin (entre la rue du Saint-Laurent et le boulevard de la Marine) et l'ajout d'un item optionnel pour une tranchée drainante sur la piste cyclable de la route Marie-Victorin et les travaux de pavage d'un tronçon de la piste cyclable du boulevard de la Marine, selon sa soumission du 25 avril 2017, pour un montant total de 432 900.37 \$ taxes et imprévus inclus.

Une portion de cette dépense est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 849 (293 912.60 \$ taxes incluses) et l'autre portion est imputable au fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2960

ADOPTÉE.

2017-203 Réfection de passages piétonniers

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la réfection de passages piétonniers;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour la réfection de huit (8) passages piétonniers, selon sa soumission du 25 avril 2017, pour un montant total de 62 426.58 \$ taxes et imprévus inclus. Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2958

ADOPTÉE.

2017-204 Remplacement d'une chaudière au gaz naturel au complexe aquatique
CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'une chaudière au gaz naturel au complexe aquatique;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Innovation chauffage inc. pour le remplacement d'une chaudière au gaz naturel au complexe aquatique, selon sa soumission du 25 avril 2017, pour un montant total de 28 960.18 \$ taxes et imprévus inclus.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2959

ADOPTÉE.

2017-205 Aménagement d'un terrain de baseball synthétique – parc du Pré-Vert terrain A

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'aménagement d'un terrain de baseball synthétique – parc du Pré-Vert terrain A;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation des Services juridiques et greffe en date du 26 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Univert paysagement inc. pour l'aménagement d'un terrain de baseball synthétique au parc du Pré-Vert (terrain A), selon sa soumission du 24 avril 2017, pour un montant total de 173 000 \$ plus taxes et excluant les imprévus. Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2962

ADOPTÉE.

2017-206 Appel d'offres – Fourniture et installation d'un module de jeux 2-5 ans au parc du Pré-Vert
Approbation des critères et exigences

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres visant la fourniture et l'installation d'un module de jeux 2-5 ans au parc du Pré-Vert.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2017-207 Déplacement de réseau – Intersection boulevard Lionel-Boulet et Jean-Coutu – Vidéotron (ING-267270)
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'autorisation de travaux à l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Jean-Coutu, à intervenir entre Vidéotron et la Ville de Varennes; telle autorisation est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par le règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2955

ADOPTÉE.

**2017-208 Consentement de travaux – Déplacement de réseau – Bell (projet H56772)
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le consentement de travaux à intervenir entre Bell et la Ville de Varennes; tel consentement est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense sera financée par le règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2956

ADOPTÉE.

2017-209 Portail du Bureau municipal - Nomination

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Lise Bélanger, Coordonnatrice à la direction générale et à l'informatique, 660, et monsieur Rémi Dubois, trésorier adjoint, 029, soit autorisés à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
 - effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR -Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE.

2017-210 Aménagement de deux (2) haltes repos avec signalisation sur le sentier OKA-Mont-Saint-Hilaire
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire de 30 000 \$ pour l'aménagement de deux (2) haltes repos avec signalisation sur le sentier OKA-Mont-Saint-Hilaire, soit une devant le réservoir d'eau potable de la RIEP sur le boulevard Lionel-Boulet et la deuxième au parc des Moussaillons.

Ces dépenses sont imputables au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2957

ADOPTÉE.

**2017-211 Programme de réparation trottoirs et bordures 2017
Modification à la résolution 2017-149**

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à la résolution 2017-149;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal amende la résolution 2017-149 de manière à ajouter la phrase suivante à la suite du dispositif :

« D'ajouter un montant de 10 159.79 \$ taxes incluses pour un montant total du contrat de 54 756.52 \$ taxes incluses. ».

ADOPTÉE.

**2017-212 Réalisation d'une étude préalable pour la participation au Projet pilote
SAUVÉR Québec - Version 2**

ATTENDU QU'à lui seul, le transport routier au Québec, qui comprend le transport par motocyclette, automobile, camion léger et véhicule lourd, a rejeté 27,6 Mt éq. CO₂ dans l'atmosphère en 2014, soit 82,0 % des émissions provenant des transports;

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES;

ATTENDU les besoins en transport collectif pour améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec sur les plans social, économique et environnemental et que l'on ne retrouve peu ou pas de système d'autopartage à l'extérieur des grands centres urbains;

ATTENDU l'importance de répondre à ces besoins de développement des services de transport collectif adaptés en fonction des habitudes des personnes demeurant en région au Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial souhaite que les véhicules électriques puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES du Québec en 2020;

ATTENDU l'adoption en 2012 du Plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Ville de Varennes qui précise ses objectifs de réduction de ses émissions corporatives de l'ordre de 3 % et de ses émissions de la collectivité de l'ordre de 0,2 %;

ATTENDU QU'un premier Projet SAUVÉR au Québec a déjà été mis en place et est en cours de réalisation avec succès dans les municipalités de Plessisville, Bromont, Nicolet, Rivière-du-Loup, Sainte-Julienne et Témiscouata-sur-le-Lac;

ATTENDU la proposition de YHC Environnement de réaliser le Projet SAUVÉR Québec – Version 2 en 2018 pour la création d'une route électrique verte (RéV) au Québec et au Canada via le développement des stations-service électriques (SSE), l'implantation d'un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communauté via un outil de gestion de

l'autopartage et la création des "HUB" pour le partage des véhicules électriques et leurs intégrations dans les municipalités et dans leurs communautés avec le financement du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE les objectifs de l'étude préalable au Projet SAUVÉR Québec - Version 2 sont d'analyser les besoins et les potentiels en autopartage et l'utilisation de véhicules électriques afin de formuler les recommandations sur la participation au Projet pilote SAUVÉR Québec - Version 2;

ATTENDU QUE le Projet SAUVÉR – Québec (Volet Projet pilote) permettra aux municipalités qui le désirent, dans une deuxième étape, d'intégrer une station-service électrique (SSE), d'implanter un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l'autopartage et créer un "HUB" dans la municipalité et sa communauté;

ATTENDU QUE pour être admissible au financement pour un projet pilote, le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) exige la réalisation d'une étude;

ATTENDU QUE l'étude doit avoir été réalisée avant que la FCM approuve la demande de financement du Projet pilote SAUVÉR Québec – Version 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'engage à réaliser d'ici la fin du printemps 2017, l'étude du Projet SAUVÉR Québec Version 2 pour un montant de 5 000 \$;

QUE le conseil municipal s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 80 500 \$, si la FCM approuve la demande de financement, pour sa participation au Projet SAUVÉR Québec – Version 2;

QUE les montants soient payés à YHC Environnement selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin.

ADOPTÉE.

2017-213

Modification contractuelle

**Déplacement du massif électrique sur le lot P-63 (rue Sainte-Anne) –
Projet Eau Boisé**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 9 436.98 \$ plus taxes au contrat d'Hydro-Québec pour le déplacement du massif électrique sur le lot P-63.

Cette dépense est imputable au règlement 821.

Certificat de la trésorière numéro 2950

ADOPTÉE.

2017-214 Adoption de la Politique familiale et des aînées

CONSIDÉRANT que le Comité famille et des aînés de Varennes a reçu le mandat de la mise à jour du plan d'action de 10 mars 2014 par la résolution 2014-090;

CONSIDÉRANT que des mises à jour sont nécessaires dans la Politique familiale;

CONSIDÉRANT le lancement de cette politique le 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Politique familiale et des aînés ne sont pas dissociables;

CONSIDÉRANT que le plan d'action distingue familles, aînés et enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, comme responsable du suivi du plan d'action.

QUE le Conseil municipal confirme monsieur le conseiller Gaétan Marcil au poste de responsable des questions familiales.

QUE le Conseil municipal adopte la version actualisée de la politique municipale familiale et des aînés et du plan d'action 2016-2018 afférent;

QUE les membres du comité de pilotage, dont le mandat consistait à réaliser une consultation citoyenne et mettre à jour politique familiale et des aînés et de son plan d'action, soient nommés pour le comité de suivi du plan d'action familles et des aînés. Le mandat décerné au comité de suivi consiste à suivre et soutenir la réalisation des actions inscrites au plan d'action 2016-2018. Les membres constitutifs du comité de suivi sont

- Madame Lise Fournier, représentante des aînés;
- Monsieur Raymond Gélinas, représentant de la Maison des jeunes et des aînés;
- Madame Marie-Andrée Bolduc, représentante des familles;
- Madame Morgane Widmer, représentante des familles et des enfants.

QUE cette résolution remplace la résolution 2017-078.

ADOPTÉE.

2017-215 Transferts budgétaires 2017

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 3 165 125 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 28 avril 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récite.

ADOPTÉE.

**2017-216 Utilisation de la rampe de mise à l'eau pour la saison 2017
Autorisation aux institutions gouvernementales et publiques**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise les institutions suivantes à accéder gratuitement à l'aire de mise à l'eau pour la saison 2017 :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Garde Côtière canadienne (Pêche et Océans Canada);
- Environnement Canada.

ADOPTÉE.

**2017-217 Renouvellement de contrat
Directeur du Service de sécurité incendie
Monsieur Alain Pharand**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, division ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme le renouvellement du contrat de monsieur Alain Pharand au poste de directeur du Service de sécurité incendie, poste cadre à temps complet, contractuel et à durée déterminée, à compter du 8 juillet 2017, et ce pour une période de cinq (5) ans.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-218 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 26 avril 2017.

ADOPTÉE.

2017-219 Mesure disciplinaire - Employé matricule 1408

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'IMPOSER une (1) journée de suspension sans solde à l'employé portant le matricule 1408.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- État d'avancement des travaux de reconstruction de la montée de Baronnie
- Congestion sur l'autoroute 30 entre les autoroutes 20 et 10
- Augmentation du camionnage en raison de la présence du Novoparc
- Ajout d'usage dans le parc chimique en lien avec la zone industrialoportuaire
- Avenir du projet de centre de commerce international chinois
- Voiture du Service des relations avec les citoyens
- Demande d'une voie de contournement du camionnage provenant de la carrière CRH
- Nombre de camions extrêmement élevé sur la Butte-aux-Renards
- Tests sonores et de vibrations sur le chemin de la Butte-aux-Renards
- Félicitations pour l'interdiction des sacs en plastique non réutilisable sur le territoire
- Échéancier d'acquisition des terrains de Pétrumont suite à leur décontamination
- Parité des toponymes masculins et féminins des noms de rue sur le territoire municipal
- Félicitations pour la participation de la Ville de Varennes au projet pilote SAUVÉR
- Visite très intéressante de la bibliothèque éco-énergétique net zéro
- Propriété de l'ancien pipeline de Pétrumont dans le parc Saint-Charles
- Demande de surveillance policière sur le chemin de la Butte-aux-Renards
- Possibilité de dédommagement pour les citoyens de la Butte-aux-Renards
- Autorisation douteuse d'une voie de contournement à la CPTAQ

- Nuisances causées par le transport lourd sur le chemin de la Butte-aux-Renards
- Demande au gouvernement du Québec d'imposer des limites des heures et jours d'opération des carrières
- Nature des expropriations recherchées à l'intersection de la montée de la Baronnie et de la route 132

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 32.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA